

Municipalité de La Guadeloupe

RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE		1
		DISPO
	SITIONS DÉCLARATOIRES	
1.1	TITRE ET BUT	1
1.2	TERRITOIRE ET PERSONNES TOUCHÉS PAR LE RÈGLEMENT	1
1.3	APPLICATION DU RÈGLEMENT	1
1.3.1	Fonctionnaire désigné	1
1.3.2	Contravention	1
1.3.3	Amende	1
1.3.4	Recours de droit civil	2
1.3.5	Validité	2
	CHAPITRE 2 DISPOSITIONS INTERPRÉTATIVES	
2.1	INTERPRÉTATION DU TEXTE	3
2.2	INCOMPATIBILITÉ ENTRE LES DISPOSITIONS GÉNÉRALES ET PARTICULIÈRES	3
2.3	UNITÉ DE MESURE	3
2.4	LE RÈGLEMENT ET LES LOIS	3
	CHAPITRE 3 ARCHITECTURE ET MATÉRIAUX	
3.1	BLINDAGE ET FORTIFICATION D'UNE CONSTRUCTION OU D'UN BÂTIMENT	4
	CHAPITRE 4 DISPOSITIONS RELATIVES À CERTAINS RISQUES	
4.1	SÉCURITÉ DES BÂTIMENTS	5
4.2	CONSTRUCTION DE CHEMINÉE OU DE FOYER EXTÉRIEUR	5
4.3	DÉPÔTS DE MATÉRIAUX COMBUSTIBLES	5
4.4	DOMMAGES SUBIS À UN BÂTIMENT ET FONDATIONS À CIEL OUVERT	5
4.5	SITUATION JUGÉE DANGEREUSE	5
4.6	BÂTIMENT ENDOMMAGÉ, DÉLABRÉ OU DEVENU DANGEREUX	6

Municipalité de La Guadeloupe

CHAPITRE 5	DISPOSITIONS APPLICABLES À UNE CONSTRUCTION DÉROGATOIRE ET AU REMPLACEMENT D'UNE CONSTRUCTION DÉROGATOIRE	
5.1	CONSTRUCTION DÉROGATOIRE PROTÉGÉE PAR DROITS ACQUIS	7
5.1.1	La reconstruction ⁷	
5.1.2	Remplacement d'une construction dérogatoire	7
5.1.3	Reconstruction d'un bâtiment d'élevage dérogatoire protégé par droits acquis	7
5.2	CONSTRUCTION DÉROGATOIRE NON PROTÉGÉE PAR DROITS ACQUIS	8
5.2.1	La reconstruction ⁸	
5.2.2	La rénovation ou la réparation	8
CHAPITRE 6	DISPOSITIONS FINALES	
6.1	DATE D'ADOPTION	9
6.2	DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR	9
6.3	ABROGATION DES RÈGLEMENTS ANTÉRIEURS	9
6.4	AUTORISATION DE SIGNATURES	9